



# Pour la liberté syndicale, la liberté d'expression, contre les discriminations

**Rendez-vous le 11 mars 2021  
à 12h00 sur le parvis du tribunal - 75017 Paris**

**Avec le soutien de HK**



**En déposant plainte contre le délégué syndical central CGT de Korian, la direction se déculpabilise en bafouant et méprisant les libertés syndicales, le droit d'expression et la liberté de la presse.**

Ils n'ont pas apprécié l'émission du 18 novembre 2020 sur France 3 « Covid-19 : que se passe-t-il vraiment dans les EHPAD ? » qui dénonçait leur impérite dans la gestion de la crise sanitaire sur la période de mars à juin 2020.

**« Complicité de diffamation publique envers un particulier » : c'est la teneur exacte de la plainte déposée par Korian contre le délégué syndical central CGT.**

Dans cette émission étaient dénoncés tous les problèmes que la CGT fait remonter depuis des mois sur les conditions de travail, le manque de matériel, la priorité à l'économie au détriment des salarié.e.s.

Depuis le début de la pandémie, la CGT Korian alerte sur la situation et sur la gestion de crise économique et capitaliste menée par Korian. La CGT en appelle d'ailleurs à la jurisprudence et aux "poursuites-bâillons" qui ont pu être engagées envers les lanceurs d'alerte, les journalistes ou les syndicalistes.

La CGT a souhaité faire de cette convocation un temps fort revendicatif pour la défense de nos libertés fondamentales. Il est purement scandaleux que dans un pays, qui s'enorgueillit d'être « la patrie des droits de l'homme », on s'attaque ainsi à des militants syndicaux, dont le seul tort est d'exprimer publiquement des revendications.

Trop de syndicalistes, de salarié.e.s, de citoyen. ne.s, sont victimes d'agissements liberticides de la part d'entreprises et de l'Etat qui se donnent tous les droits !

**La CGT dénonce ce nouvel acte de force.  
La liberté d'expression comme la liberté syndicale  
ne peuvent être remises en cause.**

Tout.e militant.e syndical.e, salarié.e est ainsi en droit de critiquer tant l'organisation de l'entreprise que les propos, les décisions ou les méthodes qui lui paraissent inappropriés.

**LA CGT EXIGE L'ABANDON DE TOUTES  
LES PROCÉDURES JUDICIAIRES  
ENGAGÉES CONTRE SES MILITANT.E.S.**



**SYNDICALISTE, PAS VOYOU !  
En s'attaquant à un.e militant.e de la CGT,  
on s'attaque à toute la CGT !**